

DECLARATION DE M. MARCEL CADIEUX,

MEMBRE CANADIEN DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

"J'ai été naturellement très heureux d'apprendre mon élection à la Commission du droit international et je voudrais d'abord exprimer toute ma gratitude aux gouvernements qui ont proposé ma candidature à ce poste. Je désire aussi remercier tous ceux qui se sont intéressés à ma candidature et qui m'ont apporté leur appui. Cette élection m'inspire un sens aigu des responsabilités qui m'incomberont dorénavant au sein de cette commission. J'espère pouvoir apporter en tant que Canadien ma modeste contribution à l'oeuvre d'envergure qu'a accompli jusqu'à ce jour la Commission du droit international.

Je ne pense pas que l'on puisse trouver un moment plus capital pour apporter une contribution au développement du droit international. Jamais auparavant l'avenir de l'humanité n'a dépendu plus fortement qu'aujourd'hui de l'acceptation universelle du règne du droit. C'est précisément dans le but de rendre possible une telle acceptation que l'on a mis sur pied la Commission du droit international.

Depuis sa création en 1947 la commission s'est d'abord donné comme tâche de codifier et d'encourager le développement progressif du droit international. On peut constater les résultats pratiques de son oeuvre dans l'adoption de conventions internationales notamment celle du droit de la mer et celle des relations et immunités diplomatiques dont les textes avaient d'abord été rédigés par la commission pour être ensuite examinés et approuvés lors de deux importantes conférences internationales.